

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 99 Vœu relatif à la célébration des baptêmes républicains.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Le baptême républicain (ou baptême civil) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines ;

Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil en tant que tel mais constitue une célébration symbolique ;

Certains maires d'arrondissement procèdent depuis plusieurs années à ces cérémonies tandis que d'autres ne la pratiquent pas ;

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire ;

Considérant que les baptêmes républicains constituent une symbolique forte dans une ville comme Paris et une occasion de valoriser les valeurs républicaines de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qui nous unissent ;

Considérant que certains arrondissements n'offrent aujourd'hui pas la possibilité à leurs administrés d'avoir accès à de tels offices ;

Considérant que cette disparité n'est ni cohérente, ni juste ;

Sur proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Emet le vœu :

- que l'ensemble des maires d'arrondissement accueillent et célèbrent des cérémonies de baptêmes républicains ou de parrainage civil ;
- que la Ville de Paris propose à l'ensemble des conseillers de Paris, un guide pratique pour ce type de cérémonie, comme cela se fait pour les cérémonies de mariage civil.